



Paris, le jeudi 23 mars 2006

Circulaire : 015-06

Émetteur : Direction des Études et Carrières

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Directeurs des Organismes de Sécurité Sociale, Mesdames, Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Objet : CENTRALISATION DES RÉSULTATS D'UN ARRÊT DE TRAVAIL PRÉVU LE MARDI 28 MARS 2006

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Une journée de mobilisation syndicale susceptible de comporter un arrêt de travail est prévue le mardi 28 mars 2006.

Je vous demande de bien vouloir communiquer à l'Ucanss les résultats chiffrés de cet arrêt de travail.

Comme à l'accoutumée, la saisie des informations doit être faite à partir du site internet de l'Ucanss (<http://www.ucanss.fr>), partie Espace organisme.

Dans l'éventualité où votre organisme ne serait pas concerné par cet arrêt de travail, il est néanmoins nécessaire de saisir 0 (zéro) dans la zone « Nombre de grévistes » afin de permettre l'établissement d'une statistique au plan national.

En vous remerciant de votre concours, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe RENARD
Directeur